

# BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ROYALE LE VIEUX-LIÈGE

Association sans but lucratif

Comité de vigilance et d'action pour la sauvegarde  
et la restauration des édifices anciens, pour la protection des sites  
et pour la promotion de l'étude et de la vulgarisation  
de l'archéologie, de l'histoire, de la dialectologie, de l'ethnologie,  
de la toponymie et du folklore au pays mosan,  
fondé le 20 février 1894



RIEN AYZEZ S'IL N'EST COGNV

[www.vieuxliege.be](http://www.vieuxliege.be)

## Règlement pour les publications

Le *bulletin* de la société royale LE VIEUX-LIÈGE, association sans but lucratif, est une publication trimestrielle. La société est un comité de vigilance et d'action pour la sauvegarde et la restauration des édifices anciens, pour la protection des sites et pour la promotion de l'étude et de la vulgarisation de l'archéologie, de l'histoire, de la dialectologie, de l'ethnologie, de la toponymie et du folklore au pays mosan, fondé le 20 février 1894.

La commission des publications croit utile de rappeler que le bulletin ne publie que des articles inédits, soit de *recherche scientifique*, soit de *vulgarisation* touchant l'histoire, l'histoire de l'art, l'archéologie, la toponymie, la dialectologie, l'ethnologie et le folklore du pays mosan dans son acceptation la plus large, ainsi que des études concernant la restauration des monuments anciens, la protection de la nature et les problèmes de l'urbanisme.

Il convient que les auteurs, apportant dans leurs études une contribution nouvelle, fournissent l'indication des sources utilisées et que ceux qui font œuvre de vulgarisation donnent la notice des ouvrages consultés.

Les auteurs restent seuls responsables de leurs articles ou comptes rendus. La commission des publications n'accepte qu'une seule réponse à un article ou compte rendu et qu'une seule réplique à cette réponse.

Tout projet d'article est soumis au secrétaire de la commission des publications avec un droit de recours auprès de celle-ci en cas de rejet. Le texte doit être transmis en trois exemplaires imprimés ou par courriel. Une fois le projet accepté, l'auteur devra fournir le **texte dactylographié sous la forme d'un fichier informatique** (sur support amovible ou par courrier électronique à l'adresse [bulletin@vieuxliege.be](mailto:bulletin@vieuxliege.be)), **un résumé de son article**, ainsi que les **illustrations éventuelles**. L'article est soumis au jugement critique et souverain de deux lecteurs, voire d'un troisième si nécessaire. Une épreuve de l'article est alors transmise à l'auteur pour vérification ; l'auteur doit alors faire part de ses remarques dans un délai de deux semaines, sauf avis contraire. Si les corrections ne sont pas remises dans les délais impartis, il ne pourra en être tenu compte.

Les auteurs peuvent obtenir, à leurs frais, des tirés à part de leurs articles, en prenant au préalable arrangement avec l'imprimeur au plus tard lors de la remise de l'épreuve ; ces tirés à part porteront la référence exacte du bulletin dans lequel l'article aura été publié. Les auteurs ont droit à des exemplaires gratuits du bulletin ; le nombre d'exemplaires est au prorata du nombre de pages de l'article.

Le bulletin est publié avec le soutien de la Région wallonne et de la Communauté française de Belgique.

**Toute correspondance relative à la société doit être adressée au siège social, hormis celle ayant trait aux publications qui doit être envoyée au secrétaire de la commission des publications (voir page 3 de couverture).**

Siège social et bibliothèque : rue Hors-Château, 65 – B-4000 LIÈGE

Site web : [www.vieuxliege.be](http://www.vieuxliege.be)

## Informations pratiques

Siège social : rue Hors-Château, 65, B-4000 LIÈGE.

Cotisations et abonnements aux publications :

Membres adhérents (adhérents, associés, administrateurs) ....	20 €.
Membres protecteurs .....	30 €.
Membres de moins de 25 ans.....	15 €.
Membres habitant sous le même toit .....	5 €.
Abonnement pour associations.....	33 €.

à verser au CCP **000-0323840-54** avec la mention «cotisation année».

Les dons de 30 € et plus au-delà de la cotisation de base, bénéficient de l'exonération fiscale.

Majoration pour frais d'envoi à l'étranger : UE : 12 € ; hors UE : 15 €.

Site web : [www.vieuxliege.be](http://www.vieuxliege.be)

Forum sur le site web de l'asbl.

Courriel : [vieuxliege@vieuxliege.be](mailto:vieuxliege@vieuxliege.be)



## COMMISSION DES PUBLICATIONS

Secrétaire : M. Fabrice MULLER, rue Wiertz, 37B, 4000 Liège.

Membres : Mlle Sylvie BOULVAIN, rue Delfosse, 3, 4000 Liège.

Mme Marie-Guy BOUTIER, rue des Augustins, 22, 4000 Liège.

M. Joseph DELHAXHE, cour des Minimes, 12, 4000 Liège.

M. Bruno DUMONT, rue Volière, 31, 4000 Liège.

M. Richard FORGEUR, boulevard Frère-Orban, 39, 4000 Liège.

M. Pierre GASON, quai Churchill, 6B, boîte 81, 4020 Liège.

M. Étienne HÉLIN, rue Henri-Maus, 141, 4000 Liège.

M. Pierre-Yves KAIRIS, rue des Wallons, 66, 4000 Liège.

M. Jacques LIÉNARD, avenue C.-de-Gerlache, 49B, 4000 Liège.

M. Pierre VELDEN, boulevard Piercot, 48, 4000 Liège.

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. Joseph DELHAXHE.

Administrateurs délégués :

MM. Jean FRANCOTTE, Joseph DELHAXHE, Bruno DUMONT.

Trésorier : M. Alain MARDAGA.

Secrétaire : M. Thierry LONCIN.

Administrateurs :

M<sup>lle</sup> Sylvie BOULVAIN, MM. Richard FORGEUR, Jean FRANCOTTE,  
André LAMBERT, Jacques LIÉNARD, Fabrice MULLER, Louis NISSE,  
Marcel OTTE, Pierre VELDEN.

Éditeur responsable :

M. Fabrice MULLER

Rue Wiertz, 37B, 4000 Liège – ☎ / 📠 : 04 225 14 54

Courrier électronique : [bulletin@vieuxliege.be](mailto:bulletin@vieuxliege.be)

Cotisations et abonnements aux publications : voir page 3 de couverture.

## TABLE DES MATIÈRES

### **LA GALERIE MINIÈRE DE LA CHARTREUSE**

Par Michel DETHIER ..... 21

### **UNE STATUE DE LA LIBERTÉ À VERVIERS EN 1798**

Par Alex DOMS ..... 34

### **ICONOGRAPHIES DE SAINTS MOSANS (16)**

**Munich, Bayerische Staatsbibliothek, Cod. Gall. 3, f° 182r**

**Légendier français ca 1430**

Par Philippe GEORGE ..... 45

## LA GALERIE MINIÈRE DE LA CHARTREUSE

par Michel DETHIER <sup>1</sup>

**Résumé** : *L'auteur expose brièvement les intérêts divers que présente la galerie minière de la Chartreuse à Liège, tant géologiques que biologiques et archéologiques. En particulier, il insiste sur quelques aspects de l'archéologie industrielle.*

### Introduction

Le sous-sol de la région liégeoise est littéralement criblé de travaux miniers de toutes sortes, certains remontant à des siècles, la plupart aujourd'hui abandonnés. Leur recensement par la Région wallonne et le ministère de l'Équipement et des Transports est en cours. Cette tâche est rendue malaisée par la dangerosité des lieux (risques d'effondrements et d'inondations), mais aussi par le fait que beaucoup d'accès ont été rebouchés ou oubliés et que, parfois, les plans ont disparus. Elle est néanmoins indispensable pour deux sortes de raisons. D'abord, la présence de galeries de mine abandonnées dans notre sous-sol peut constituer un réel danger pour la population et les biens immobiliers : des éboulements et des coups d'eau se sont déjà produits il y a peu de temps encore. Ensuite, cet univers souterrain représente un très riche patrimoine, tant aux points de vue archéologique, géologique que biologique. Dans cet article, pour illustrer notre propos, nous prendrons l'exemple de la galerie minière de la Chartreuse.

### Un peu d'histoire

L'exploitation du charbon (ou houille) remonte sans doute à la plus haute Antiquité mais ce combustible fut d'abord utilisé pour alimenter les fours des potiers et des forgerons, comme le rappelle la légende du forgeron Hullos qui, en 1198, aurait le premier exploité le gisement de Publémont. Il est en tout cas quasiment certain que Liège fut, en Europe, le berceau

---

<sup>1</sup> Adresse de l'auteur : Rue du Cimetière, 91, 4030, Grivegnée.  
Courriel : michel.dethier@adesa.be (CW, CRSOA).

de l'industrie charbonnière<sup>2</sup>, le très ancien mot wallon *hoye* désignant primitivement un fragment ou une motte de quelque chose (de terre, de beurre,...).

Le mode d'exploitation de la houille, s'il s'est mécanisé dès la fin du 18<sup>e</sup> siècle, n'a fondamentalement pas changé depuis des siècles. Des bures, ou puits verticaux (les plus grandes étant maçonnées) permettaient l'exploitation du minerai, tandis que des *burtês* assuraient l'aération. Des araines, parfois longues de plusieurs kilomètres, évacuaient les eaux d'infiltration et les bacnures consistaient en des galeries horizontales à travers bancs. Légèrement inclinées vers les puits, elles servaient aussi d'exhaures mais permettaient surtout d'accéder aux tailles et d'acheminer le charbon vers les puits et la surface. La galerie minière de la Chartreuse peut être considérée comme une bacnure.

En 1960, Monard<sup>3</sup> a déjà publié, dans ces pages, un article sur le sujet et fourni d'abondantes indications sur l'origine de cette galerie minière (parfois appelée *tunnel*) de la Chartreuse. Rappelons-en brièvement les principales étapes historiques :

- Le 3 février 1356, l'abbesse de Robermont octroya, à diverses personnes, une veine de houille dite « del Tombéal » qui se trouvait sur ses terres. Divers textes et actes de l'abbaye de Robermont montrent qu'il y eut ensuite de nombreuses exploitations de charbon, dont certaines importantes, du 14<sup>e</sup> au 17<sup>e</sup> siècle.
- La concession proprement dite, d'une superficie de 1000 ha, fut accordée le 13 avril 1801 (23 Germinal de l'an IX, comme on disait à l'époque), ce qui en fait une des plus anciennes de Belgique. En 1828, le comte E.A. Le Coultour de Cantalen exploitait le charbonnage de la Chartreuse. Pour ce faire, il fallut creuser, vers le milieu du 19<sup>e</sup> siècle, à flanc de coteau, ce que nous appelons aujourd'hui la galerie minière ou tunnel de la Chartreuse, ainsi que deux puits, l'un servant à l'extraction (puits de la Sainte Famille), l'autre à l'aération (puits de Robermont). De nos jours, l'entrée de la galerie se trouve dans la cave d'une maison<sup>4</sup> (détruite pendant la seconde guerre mondiale) car jadis, avant la construction de la voie ferrée Liège-Visé (qui nécessita un remblai de plusieurs mètres), l'ancienne rue passait au niveau de cette cave.
- Le puits de la Sainte Famille s'ouvre dans l'ancienne plaine de manœuvres de Robermont (caserne de la Chartreuse). Afin d'éviter

---

<sup>2</sup> DE BRUYN A., *Anciennes houillères de la région liégeoise*, Dricot, Liège, 1988, 207 p.

<sup>3</sup> MONARD D. 1960, « Le tunnel de la Chartreuse », *Bulletin de la société royale Le Vieux Liège*, 1960, n° 131, p. 512-516.

<sup>4</sup> Rue Winston-Churchill à Bressoux.

les accidents, il a été sécurisé en 1999 par la DPPGSS<sup>5</sup>. Il a une profondeur de 400 m mais est aujourd'hui noyé jusqu'au niveau de la galerie. Creusé vers 1859, il est entièrement maçonné et présente une section elliptique de 3.90 x 2.50 m, son petit axe étant parallèle à la direction des strates. En 1860, le puits de Robermont s'ouvrait encore dans le terrain appartenant à M. Gurs, hôtelier liégeois. D'une profondeur de 605 m, de section elliptique (3.30 x 2.20 m) et entièrement maçonné, il a été complètement remblayé vers 1890 et il n'en reste plus aucune trace en surface. Son ouverture devait se situer à proximité du monument aux morts de la guerre 1914-1918.

- La présence de cette exploitation minière à Robermont s'est peut-être traduite dans la toponymie. Le terme wallon *bouhay* ou *bouxhay*, appliqué aujourd'hui à l'abbaye toute proche, signifie buissons. Cependant, certains pensent que le nom devait s'écrire primitivement *bouxhtay*, terme qui désigne, en langage minier de la région, un puits vertical permettant de joindre une veine supérieure à une veine inférieure, c'est-à-dire, en français, une bure. Néanmoins, pour ce mot, le dictionnaire de Haust<sup>6</sup> (1948, rééd. 1974) propose *beûr* ou *burtê* (ou *burtay*, selon De Bruyn<sup>7</sup>). L'exploitation minière de la Chartreuse s'est complètement interrompue avant la 2<sup>e</sup> guerre mondiale, mais déjà, dans les années 1890, un coup d'eau avait noyé la galerie et compromis son exploitation. Cependant, des particuliers sont encore venus s'approvisionner en charbon pendant le conflit et peut-être même après. Rappelons qu'entre 1900 et 1975, la production de charbon à Liège a été divisée par quinze et que la mine de Wérister (dont dépendait la Chartreuse à la fin de son exploitation) a été fermée définitivement en 1969<sup>8</sup>.

## Aspect actuel

La galerie minière de la Chartreuse est longue de près de 1600 m, quasi rectiligne et d'orientation NO-SE (figure 1). Elle est large d'un peu plus de 2 m sur autant de haut en son milieu, Le sol est plat, par endroit jonché de cailloux ou laissant voir les traces des rails installés dans l'ancienne exploitation minière. La pente moyenne de la cavité est de 1%. À 1280 m de l'entrée, la galerie est partiellement obstruée par un effondrement de la

---

<sup>5</sup> Division de la Prévention des pollutions et de la gestion du sous-sol.

<sup>6</sup> HAUST J., *Dictionnaire liégeois*, Vaillant-Carmanne, Liège, 1948 (rééd. 1974), tome 1, xxxi + 733 p.

<sup>7</sup> DE BRUYN A., *Anciennes houillères de la région liégeoise*, Dricot, Liège, 1988, 207 p.

<sup>8</sup> *Ibidem*.

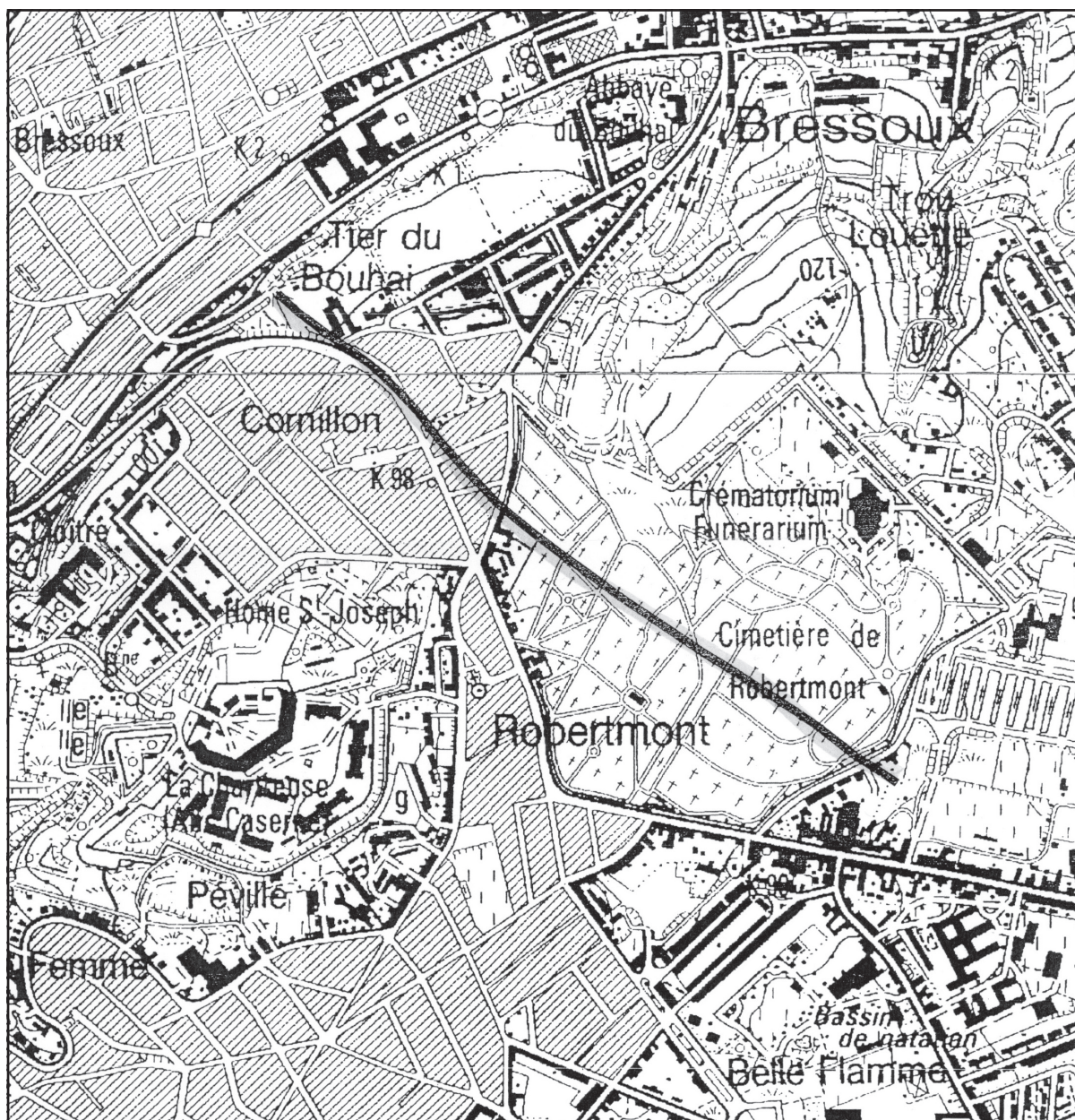


Figure 1.

Parcours de la galerie sous le cimetière de Robertmont et l'ancien terrain militaire (d'après le plan joint au dossier de demande d'octroi du statut de « cavité souterraine d'intérêt scientifique »).

voûte. Au-delà, elle se poursuit sur environ 300 m au delà du puits de la Sainte Famille mais elle est alors noyée sous près d'un mètre d'eau, l'effondrement faisant office de barrage (figure 2). Une rigole, à droite de la galerie, permet l'évacuation des eaux d'infiltration. Cet écoulement rejoint les égouts de Bressoux tout près de l'entrée principale<sup>9</sup>.

<sup>9</sup> MARCHE A., « Préservons la galerie de la Chartreuse », *Paysages*, DPPGSS, 1998, n° 27, p. 11-13.



Creusée en pleine roche, la galerie a, par endroits, été maçonnée, avec voûte en toit ou en plein cintre (figure 3). Ces murs de soutènement en brique ont été rendus nécessaires par les vides laissés par les « tailles » (chantiers d'exploitation des veines de charbon), desservies par leurs propres galeries, généralement perpendiculaires à la galerie principale.

De petites galeries latérales d'environ un mètre de diamètre (figure 4), parallèles cette fois à la galerie principale, ont été creusées dans la roche, ainsi que des puits d'aspect plus ancien, aujourd'hui tous fermés ou remblayés. Il s'agit là de vestiges d'une exploitation ancienne, bien antérieure au 19<sup>e</sup> siècle.

La galerie recoupe plusieurs veines de charbon de 20 à 70 cm d'épaisseur, qui furent exploitées à différentes époques, en alternance avec les grès et les schistes.

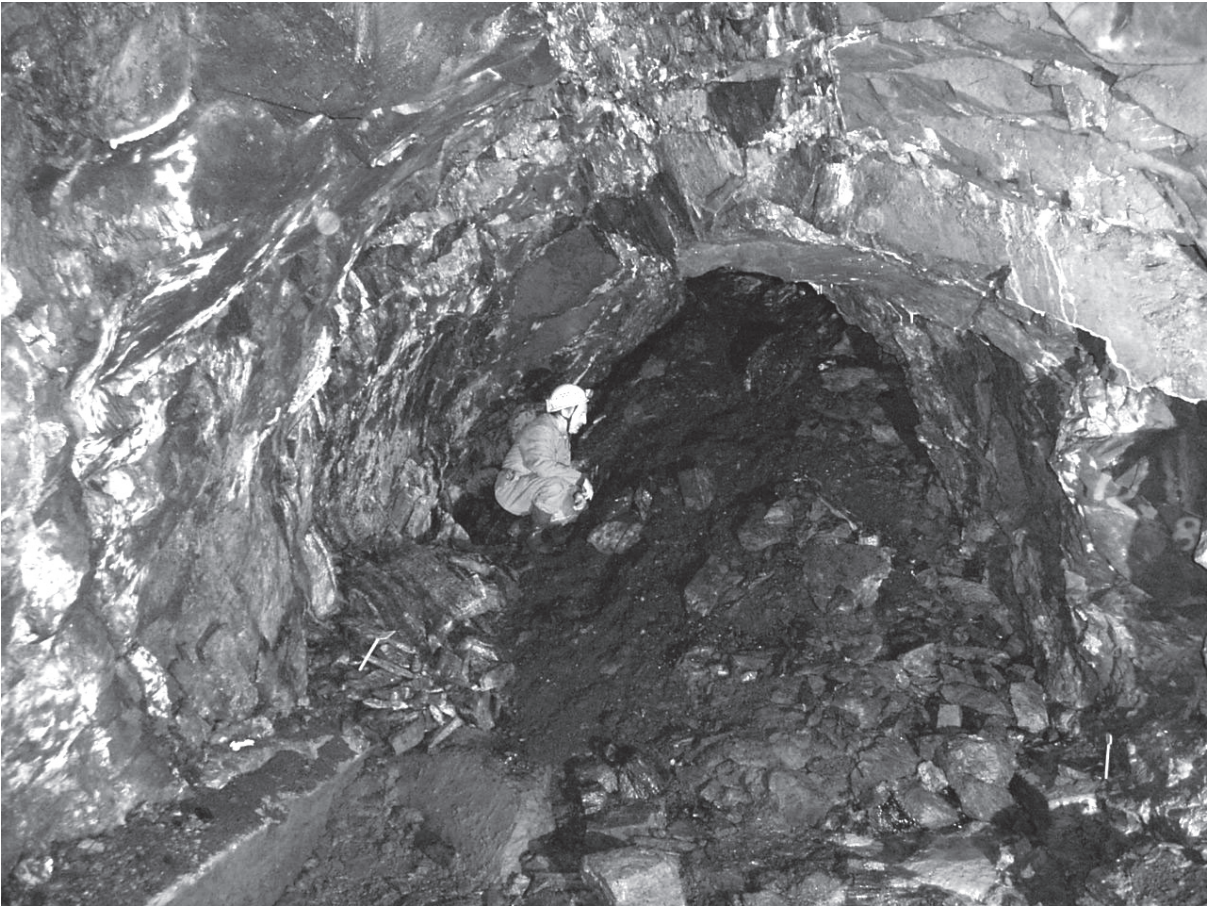


Figure 2.  
À environ 1300 m de l'entrée, la galerie est creusée en pleine roche. Un éboulement forme barrage et un « lac » s'est formé de l'autre côté (photo G. Rochez, GRPS).

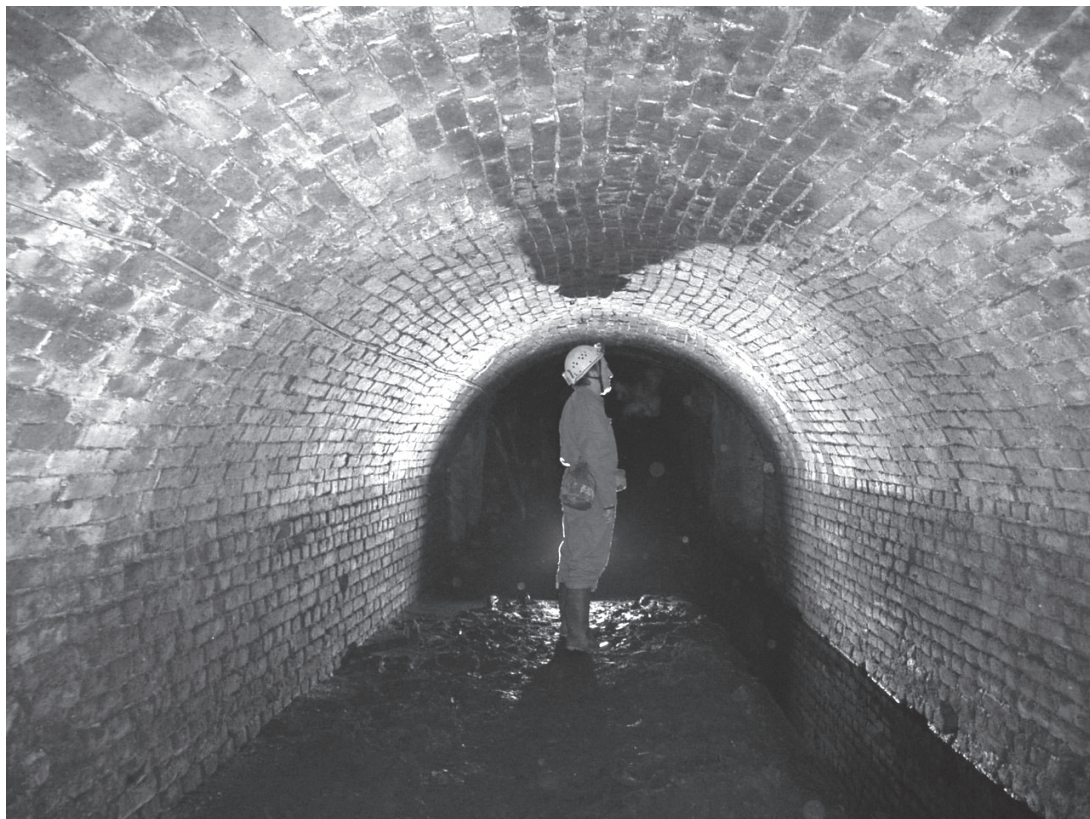


Figure 3.  
À quelques endroits, la galerie a été  
maçonnée (photo G. Rochez, GRPS).

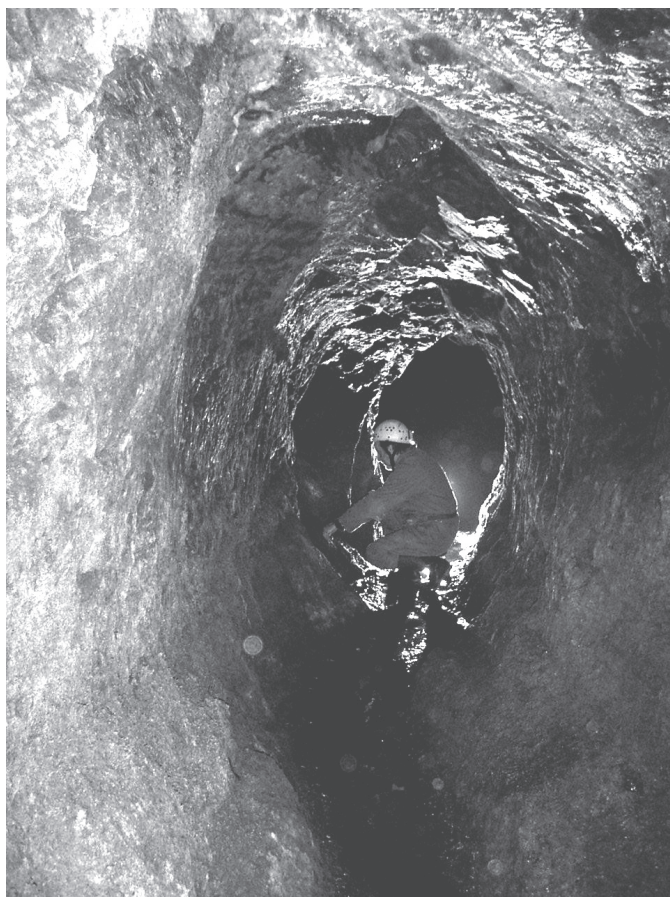


Figure 4.  
De petites galeries, parallèles  
à la galerie principale,  
s'observent ici et là. Elles sont  
le témoin d'une exploitation  
plus ancienne (photo G.  
Rochez, GRPS).

## Intérêts du site

Ainsi que nous l'avons dit dans l'introduction, le « Liège souterrain » présente de nombreux intérêts, en particulier scientifiques. La galerie de la Chartreuse ne fait pas exception et offre de nombreuses possibilités de recherches.

- D'un point de vue géologique, la galerie offre une coupe quasi parfaite (car presque perpendiculaire aux bancs) dans le Carbonifère moyen (il y a environ 300 millions d'années), plus précisément dans le Westphalien ou « Houiller productif ». Les affleurements houillers de cette dimension et dans un si bon état de conservation étant pratiquement inexistantes, ce site est donc extrêmement précieux pour les géologues en charge de la révision de la carte géologique de notre région. Dans les roches ainsi exposées, on peut observer de nombreux fossiles, en particulier ceux des flores « houillères », qui étaient composées de fougères, de lycopodes et de prêles géantes (*Lepidodendron*, *Calamites*, *Neuropteris*, etc.), mais aussi, à l'occasion de transgressions marines, des coraux formant des récifs, accompagnés de crinoïdes et de brachiopodes.
- Au minéralogiste et au spéléologue, qui recherchent les belles concrétions, la visite de la galerie réserve aussi d'agréables surprises. Il ne faut évidemment pas s'attendre à trouver, dans une cavité artificielle aussi récente, les spéléothèmes classiques (stalactites, stalagmites, draperies, perles des cavernes, etc.) que l'on peut observer dans les grottes naturelles<sup>10</sup>. Néanmoins, là où la percolation est plus importante, on peut admirer de fort belles « néoconcrétions » (ou « pseudoconcrétions ») offrant des variétés remarquables de formes et de coloris liées aux oxydes et autres substances dissoutes dans les eaux qui ruissellent du plafond. On trouve ainsi des stalactites noires, vertes ou rouges, des draperies d'un blanc très pur et même, sur le sol, de délicats « microgours » (figures 5, 6 et 7). L'étude de ces formations récentes n'est pas du tout dénuée d'intérêt, ainsi que l'a montré Genty<sup>11</sup> (1992) dans son travail portant sur les spéléothèmes du tunnel de Godarville (près de Charleroi). À la Chartreuse, nous avons même observé des concrétions « molles » ou « organiques », formées sans doute de bactéries et de champignons microscopiques, qui mériteraient une attention plus poussée.

<sup>10</sup> DEPASSE J., « Les merveilles du Royaume d'Hadès », *Bulletin des Chercheurs de la Wallonie*, 2003, n° 42, p. 23-29.

MARTAUD, A., « Les concrétions des grottes », *Le règne minéral*, 1997, n° 16, p. 4-49.

<sup>11</sup> GENTY D., « Les spéléothèmes du tunnel de Godarville (Belgique). Un exemple exceptionnel de concrétionnement moderne. Intérêt pour l'étude de la cinétique de la précipitation de la calcite et de sa relation avec les variations d'environnement », *Speleochronos*, 1992, n° 4, p. 3-28.

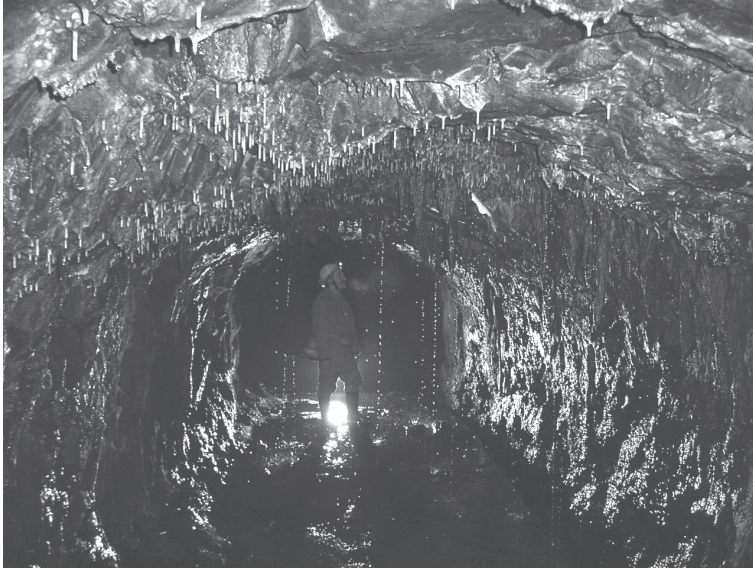


Figure 5.  
Dans cette zone de forte percolation, les néoconcrétions sont particulièrement abondantes et diversement colorées (photo G. Rochez, GRPS).



Figure 6.  
L'écoulement de l'eau chargée de calcaire sur une pente assez douce a donné naissance à ces petites cupules, appelées « micro-gours » (photo G. Rochez, GRPS).

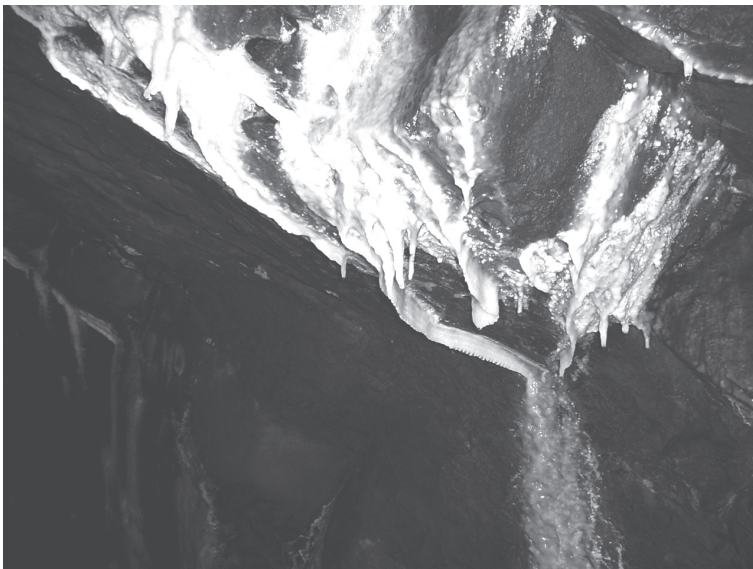


Figure 7.  
Parfois, des concrétions plus importantes se forment, comme cette belle draperie (photo G. Rochez, GRPS).

- Le tremblement de terre survenu à Liège en 1983 a rappelé à la population que notre région n'était pas complètement à l'abri des secousses sismiques. L'Observatoire royal de Belgique considère la galerie de la Chartreuse comme un site fondamental du réseau sismique belge, aussi y a-t-il installé, dans une des galeries latérales et depuis plusieurs années déjà, un sismographe. D'autres types d'appareils enregistreurs (température, humidité, CO<sub>2</sub>, radon,...) pourraient aussi y être installés sans risque (le site étant fermé) et transformer ainsi la galerie de la Chartreuse en un remarquable et précieux laboratoire de climatologie souterraine.
- Si nous n'avons observé de chauve-souris qu'à une seule occasion, la faune invertébrée de la galerie est remarquablement riche et variée. À ce jour, nous y avons recensé près de 50 espèces d'insectes, d'araignées, de crustacés, etc.<sup>12</sup> et il reste certainement bien d'autres espèces à découvrir. Parmi les organismes recensés, deux sont troglobies et une vingtaine troglaphiles. Les premiers sont étroitement liés au milieu souterrain et présentent des adaptations poussées à ce mode de vie

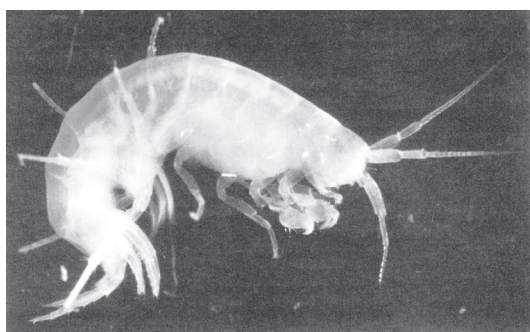


Figure 8.  
Un *Niphargus*,  
sorte de petite  
crevette (environ  
1 cm) complète-  
ment blanche et  
dépourvue d'yeux,  
typique des eaux  
souterraines.

adaptations poussées à ce mode de vie (perte des yeux et de la pigmentation,...), comme par exemple les *Niphargus*, sorte de petites « crevettes » des eaux souterraines (figure 8). Les seconds, bien que fréquents dans les grottes et les cavités souterraines artificielles, se rencontrent aussi dans d'autres milieux et ne présentent pas des modifications aussi radicales de leur morphologie.

En raison de sa richesse, de sa facilité d'accès et de sa protection, l'École belge de Spéléologie y organise, depuis quelques années, des stages de biospéologie<sup>13</sup>, dont le but est d'intéresser et de sensibiliser les spéléologues à la faune cavernicole.

- Enfin, et c'est sans doute le point qui intéresse le plus les lecteurs du bulletin de la société royale Le Vieux-Liège, la galerie de la Chartreuse est un élément important de notre patrimoine minier. Elle permet d'étudier l'évolution des techniques d'extraction de la houille, du Moyen Âge à nos jours et d'imaginer les conditions de travail dans une mine de charbon avant la mécanisation. De ce point de vue également, le site nous réserve sans doute encore d'agréables surprises. En effet, certaines petites galeries latérales n'ont pas encore été complètement explorées, car elles sont partiellement

<sup>12</sup> ROCHEZ G. & DETHIER M., « La galerie minière de la Chartreuse à Liège (Belgique) : un cas d'école », *Notes fauniques de Gembloux*, 2005, n° 57, p. 81-86.

<sup>13</sup> *Idem.* ROCHEZ G. & DETHIER M., « Stage Biospéologie 2004 », *Regards*, 2005, n° 60, p. 13-15.

obstruées par des éboulements. Des recherches pourraient y être (prudemment !) menées, permettant sans doute de nouvelles découvertes dans le domaine de l'archéologie industrielle.

## ARAINÉ DES PETITES SŒURS DES PAUVRES – LIÈGE\_CORNILLON

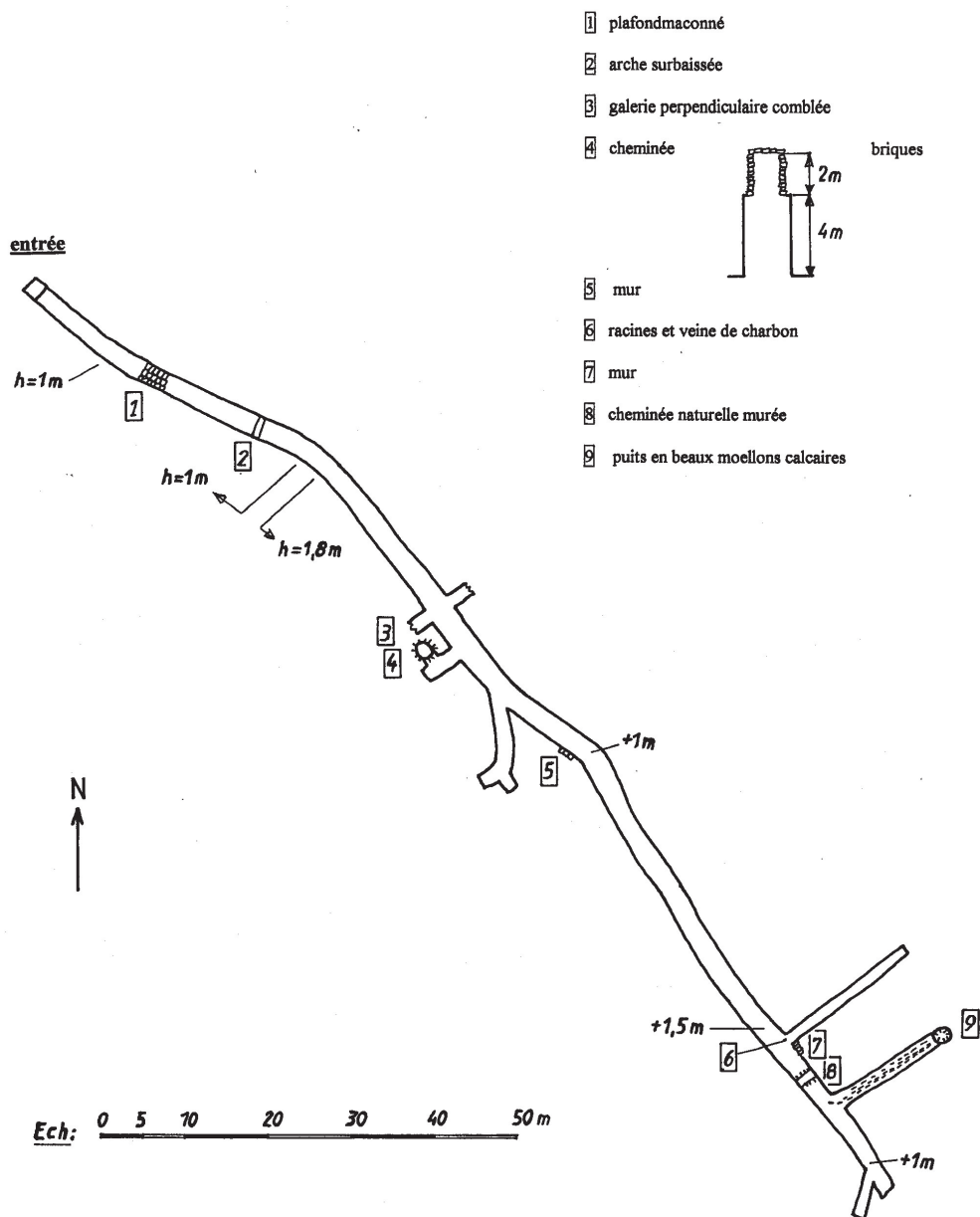


Figure 9.  
 Topographie de l'arainé des Petites Sœurs des Pauvres, dressée en décembre 2003 par P. Dumoulin et P. Xhaard (GRSC).

## Protection et gestion

Le statut de « cavité souterraine d'intérêt scientifique » (CSIS<sup>14</sup>) a pour vocation de protéger un site souterrain présentant des intérêts indéniables aux points de vue géologique, minéralogique, biologique et/ou archéologique (Marche, 1998). Plus souple qu'un classement comme site (qui engendre de nombreuses contraintes), le statut de CSIS donne un cadre général à la protection du site et délègue à un comité de gestion, compétent et connaissant la cavité, le soin de la gérer. La galerie minière de la Charreuse est, depuis 1999, une cavité souterraine d'intérêt scientifique (dans l'Atlas du karst wallon, son numéro est 42/2-E001) et les visites, essentiellement à buts scientifique et pédagogique, en sont réglementées. Il serait en effet dommageable et dangereux qu'un tel site soit exploité à des fins touristiques. Dans le comité de gestion mis en place, on trouve des représentants de la ville de Liège (propriétaire des terrains où sont situées les entrées), de la Direction générale des ressources naturelles et de l'environnement (DGRNE), de l'université de Liège et de la CWEPS (commission wallonne pour l'étude et la protection des sites souterrains).

## Quelques autres sites

Ainsi que nous le disions dans l'introduction, notre ville et ses alentours est extrêmement riche en anciens sites miniers de toutes les époques. Dans le cadre de nos recherches sur la faune souterraine, nous en avons visité certains à plusieurs reprises. Si tous se sont révélés intéressants pour notre propos, quelques-uns sont aussi remarquables à d'autres points de vue, en particulier celui de l'histoire régionale et de l'archéologie industrielle. À notre connaissance, il n'existe encore que peu de travaux sur la question (mais nous ne sommes pas des spécialistes !) Pour les lecteurs que des recherches dans ce domaine intéresseraient, signalons les travaux de De Bruyn<sup>15</sup>, De Jaer<sup>16</sup>, Demblon<sup>17</sup> et Haust<sup>18</sup> et les sites suivants :

---

<sup>14</sup> Cavités souterraines d'intérêt scientifique.

<sup>15</sup> DE BRUYN, 1988, *op. cit.*

<sup>16</sup> DE JAER L., 1948. « La Société des Joncs, dite du Beaujonc, à partir du 18<sup>e</sup> siècle », *Chronique archéologique du Pays de Liège*, 1948, n° 39, p. 57-72.

<sup>17</sup> DEMBLON L., « Histoire de nos charbonnages. Monographie des anciennes bures des Bons Buveurs et Chiens à Saint-Nicolas-lez-Liège », *Chronique archéologique du Pays de Liège*, 1947, n° 2.

DEMBLON L., « Les anciennes houillères de La Haye, Pery et Champay à Saint-Nicolas », *Chronique archéologique du Pays de Liège*, 1949, n° 40, p. 37-51.

<sup>18</sup> HAUST J., *La houillerie liégeoise*, 1976, Vaillant-Carmanne, Liège.

- Araine de Richeronfaine. Cette galerie d'exhaure débouche dans la rue Mère-Dieu, en plein centre ville, et collecte les eaux des ruisseaux qui, jadis, descendaient des hauteurs de Liège à ciel ouvert (et aussi celles du puits de Payenporte ?). Aujourd'hui, la Légia et le Rhieux sont canalisés en souterrain et on ne peut plus y accéder qu'à de rares endroits (comme par exemple dans la cour du couvent des Sœurs de la Charité chrétienne, à Ans). Dans le ruisseau qui parcourt cette araine, on a trouvé le très rare et minuscule escargot troglobie *Avenionia brevis roberti*<sup>19</sup>.
- Araine des Petites Sœurs des Pauvres. Elle s'ouvre dans la cour de la ferme de l'ancien couvent des Petites Sœurs (aujourd'hui transformé en immeuble locatif). Longue d'un peu plus de 200 m et haute d'un mètre cinquante en moyenne, cette étroite galerie est creusée en pleine roche et ne permet qu'un cheminement à la queue leu leu. Nous y avons trouvé quelques *Niphargus* et autres espèces cavernicoles et des amis spéléologues en ont dressé la topographie (figure 9).
- En dehors de Liège, sous la Montagne Saint-Pierre, se trouvent les grandes carrières souterraines de craie de Lanaye et de Caster, dont l'ensemble des galeries atteint près de 100 km. Avec l'accord de la Région wallonne, aujourd'hui propriétaire du site, nous y menons depuis quelques années des recherches géologiques et biologiques (environ 200 espèces d'invertébrés recensées à ce jour<sup>20</sup>). Mais là aussi, l'intérêt archéologique est bien présent : ancien oppidum gallo-romain<sup>21</sup>, ferme et château (disparu) de Caster<sup>22</sup>, exploitation du silex dès le Néolithique et de la craie de l'époque romaine jusqu'à la première moitié du 20<sup>e</sup> siècle<sup>23</sup>,... (figures 10 et 11).

Ces sites sont situés soit sur des terrains privés ou communaux, soit sont propriété de la Région wallonne. Leur visite, qui n'est pas toujours sans danger, est soumise à autorisation.

<sup>19</sup> DELHEZ F. & HOUSSA M., « L'Araine de Richeronfontaine à Liège. Étude écologique de la faune cavernicole d'un réseau souterrain artificiel », *Naturalistes Belges*, 1969, 50 (4), p. 194-212.

<sup>20</sup> DETHIER M. & WILLEMS L., « Les invertébrés des carrières souterraines de craie de la Montagne Saint-Pierre (province de Liège, Belgique). Note préliminaire », *Notes fauniques de Gembloux*, 2005, n° 57, p. 17-27.

<sup>21</sup> ROOSENS, H. 1975. « Oude versterking te Kanne-Caster », *Archaeologica Belgica*, 1975, n° 177, p. 32-36.

ROOSENS, H. 1976. « De oude versterking te Caster », *Archaeologica Belgica*, 1976, n° 186, p. 54-58.

<sup>22</sup> DE GROOT E., « De dood te Caestert », *SOK Mededelingen*, 1987, n° 10, p. 8-14.

MASY PH., « La sépulture familiale souterraine de Caster – Les amants tragiques de Caster – La glacière de Caster », *Bulletin CRSOA*, 2004, n° 327, p. 11-14.

<sup>23</sup> PUTS CL., *Montagne Saint-Pierre, refuge naturel*, 1984, échevinat de l'Environnement de Visé et asbl « Sauvegarde et avenir de la Montagne Saint-Pierre et de la Basse-Meuse liégeoise », 158 p.





Figure 11.  
Vue dans la carrière de Lanaye supérieur, montrant la majesté des lieux (photo L. Willems, CRSOA).

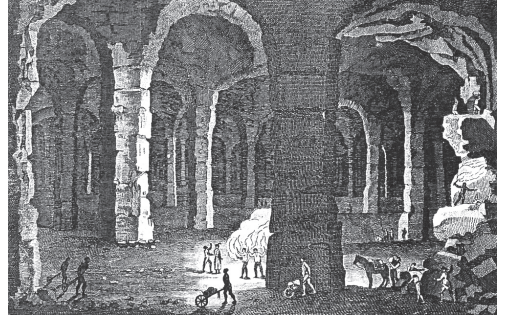


Figure 10.  
Gravure du XVIII<sup>e</sup> siècle montrant l'exploitation du tuffeau dans les carrières souterraines de Lanaye et Caster.

## Remerciements

Nous remercions MM. M. Defawe, B. Wanzoul et A. Marche (Région wallonne) qui nous ont autorisé à visiter la galerie de la Chartreuse et à en étudier la faune, ainsi que nos amis spéléologues, en particulier J.-M. Hubart, G. Rochez (auteur de la plupart des photos qui illustrent cet article) et P. Xhaard (auteur de topographie).

Abréviations des clubs et sociétés spéléologiques :

CW : Chercheurs de la Wallonie.

GRPS : Groupe de recherche en photographie souterraine.

GRSC : Groupe de recherches spéléologiques de Comblain.

CRSOA : Club de recherches spéléologiques Ourthe-Amblève.

## UNE STATUE DE LA LIBERTÉ À VERVIERS EN 1798

par Alex DOMS <sup>1</sup>

**Résumé :** *À Verviers, en 1798, l'inauguration d'une statue dédiée à la Liberté donna lieu à une fête d'esprit républicain. Jacques-Hubert Chapuis, président du Conseil Municipal et frère de Grégoire-Joseph « le Martyr », avait proposé, le 27 juillet, d'exalter la Liberté par l'érection d'une œuvre à sculpter par François Beyne. L'inauguration de celle-ci, le 4 septembre, sur la place du Martyr, fut précédée et suivie par un cortège en ville. Des discussions à propos de l'emplacement définitif à réserver à la statue entraînèrent le dépôt de celle-ci à l'hôtel de ville. La destitution du promoteur provoqua l'abandon de son initiative et la disparition de la figure de la Liberté.*

La première image que les immigrants européens avaient, à partir de 1890, en arrivant par bateau à New York, c'était la statue de la Liberté éclairant le monde. Pour le centenaire de la Déclaration d'indépendance américaine, la France avait voulu, en 1876, faire ce cadeau aux Etats-Unis<sup>2</sup>. Le président Grover Cleveland l'inaugura le 28 octobre 1886. Devenue l'emblème des U.S.A., l'œuvre du sculpteur français Auguste Bartholdi se dresse sur Liberty Island. Son armature a été dessinée par Gustave Eiffel, l'expert de l'époque en architecture métallique ; des plaques de cuivre martelées constituent l'extérieur : une femme brandissant une torche dans sa main droite. Sur le livre qu'elle tient dans la main gauche est gravée la date de la Déclaration d'Indépendance (4 juillet 1776). Moins visibles, des chaînes brisées symbolisent, à ses pieds, l'oppression abolie<sup>3</sup>.

Tous reconnaissent aussitôt l'image de la « Green lady<sup>4</sup> », mais combien savent que, nonante ans plus tôt, Verviers a eu aussi sa statue de la Liberté<sup>5</sup> ? Curieux de connaître les circonstances de sa réalisation, nous avons repris dans les notes transcrites avant 1940 par Auguste Gurdal dans les

<sup>1</sup> Adresse de l'auteur: rue de la Gare, n° 2, 4910, Theux.

<sup>2</sup> Un modèle réduit de la statue en cuivre martelé se trouve à Paris sur le pont de Grenelle.

<sup>3</sup> D'après le CD-ROM *Atlas des États-Unis d'Amérique* des éditions Atlas, 1998.

<sup>4</sup> La statue est devenue verte du fait de la corrosion des plaques de cuivre par le vert-de-gris.

<sup>5</sup> Dans son « Histoire de la ville de Verviers - Période française - 1794-1814 », dans *Bulletin de la Société Verviétoise d'Archéologie et d'Histoire*, (B.S.V.A.H.), tome IV, p. 207, au chapitre « XVI. Varia », Jean LEJEAR écrit : « *À la fête patriotique du 18 fructidor an VI (4 septembre 1798), une Déesse de la liberté fut élevée Place du Martyr. Quelque temps auparavant, J.-H. Chapuis avait proposé de charger Kaisin et Detrootz d'en tracer le dessin, d'en acheter le bois à Caro et de la faire sculpter par Beyne.* »

Archives de la ville<sup>6</sup> et non publiées les circonstances de la création de l'image verviétoise de la Liberté.

« Libérée » pour la deuxième fois en septembre 1794, Verviers s'était aussitôt donné une édilité composée de patriotes. Après le 1<sup>er</sup> octobre 1795, jour de l'annexion à la Grande République, la législation française a été progressivement instaurée dans le département de l'Ourthe dont Verviers faisait partie. Des élections annuelles ont lieu organisant la municipalité<sup>7</sup>. Suite à celles de mars 1798, Jacques-Hubert Chapuis<sup>8</sup>, H. Hayebin<sup>9</sup>, J. D.-D. Grayet<sup>10</sup>, Jacques Detawes<sup>11</sup> et Pierre David<sup>12</sup> ont été nommés, le 20

---

<sup>6</sup> Archives communales de Verviers, A.C.V., volumes 25 et 26.

<sup>7</sup> Les notules biographiques des municipaux ont été réalisées à partir de RENIER Jean-Simon, *Historique de l'Administration communale de la ville de Verviers*, Verviers, 1898 - LEJEAR Jean, *Histoire de la ville de Verviers - Période française 1794-1814*, in B.S.V.A.H., tome IV, Verviers, 1903 - GURDAL Auguste, *Essai de biographie verviétoise - Jacques-Hubert Chapuis et son temps*, in B.S.V.A.H., 26<sup>e</sup> volume, 1933, et ISRAËL Pierre, *Verviers - Vingt ans sous la République et l'Empire*, in B.S.V.A.H., 69<sup>e</sup> volume, 1996. Elles situent les participations des personnalités à l'administration de la ville uniquement pendant l'époque française (1794-1813).

<sup>8</sup> Jacques-Hubert Chapuis avait été reçu à Liège maître en chirurgie le 23 janvier 1771. Dès 1785, il est du « Club des Patriotes » de Fyon. Désigné conseiller le 18 août 1789, il s'efforce, en septembre 1790, d'arrêter le pillage de Séroule. Emprisonné le 20 janvier 1791, jugé et banni, il rejoint l'armée de Fyon comme chirurgien-major puis capitaine. Membre de l'Administration provisoire en février 1793, il est désigné administrateur municipal le 25 septembre 1794 et chargé le 26 de surveiller les communes. Nommé par Robert de Paris, le 31 mai 1795, commandant de la place de Verviers, il est élu officier municipal aux élections de 1797 et chargé de la police et de la bienfaisance. Réélu en 1798, il préside le conseil en septembre. Il est suspendu le 18 novembre par l'Administration Centrale du Département et destitué par le Directoire en mars 1799. Il sera chirurgien du Bureau de Bienfaisance en 1810. Depuis 1796, on le trouve chargé, comme officier de santé, du soin des détenus des prisons.

<sup>9</sup> Henri-Joseph Hayebin résidait pont des Récollets. Il avait été reçu pharmacien à Liège en 1786, ce qui lui vaut de fournir des médicaments à l'ambulance des militaires cantonnés à Verviers fin 1794. Après avoir fait partie de la municipalité en décembre 1792, il reprend la même charge le 27 septembre 1794. Le 21 novembre 1798, il est suspendu, décision ratifiée par le Directoire, qui le destitue le 7 mars 1799. Il fait partie ensuite des électeurs au Corps législatif et à l'Assemblée centrale.

<sup>10</sup> Jean-Dieudonné Grayet était négociant. Nommé, le 12 janvier 1796, membre de l'administration communale de Verviers par le représentant du peuple Bouteville, il refuse la charge. Il recueille quelques suffrages aux élections de mars 1797, mais c'est après celles de mars 1798 et 1799 qu'il est élu administrateur municipal. Il est chargé de la présidence du Conseil et des finances communales le 20 avril 1799. Il est maire provisoire du début de 1800 jusqu'en juillet de la même année. Le 6 février 1805, il est adjoint au maire. Il est préposé spécial, le 22 mars 1806, aux recettes de la commune. Receveur de la commune en 1809, il est choisi, le 17 décembre 1810, comme juge au tribunal de commerce, tout en demeurant receveur. Mis dans l'obligation de choisir l'une des deux fonctions, il renonce à celle de juge conservant la plus rémunératrice.

<sup>11</sup> Jacques Detawes est élu officier municipal dès janvier 1793; il siégera régulièrement « *malgré des connaissances limitées* » jusqu'en mars 1799.

<sup>12</sup> Pierre David est dit « *négociant et fabricant* ». Nommé conseiller municipal en mai 1795, il se désiste en juin. Élu en 1797, il refuse la mission; élu à nouveau en 1798, installé en avril, il démissionne en septembre, reprend la charge en octobre, puis démissionne en mars 1799; en avril, il est chargé de la répartition des contributions. Le 22 juin 1800, il est nommé maire de la ville, fonction qu'il accepte le 10 juillet; il prête serment le 8 août. Il occupe avec zèle et compétence la charge mayorale pendant neuf années, puis est remplacé par Rutten le 28 août 1808. Membre

avril, administrateurs-municipaux et ont prêté serment<sup>13</sup>. Avec Serwier<sup>14</sup> et Bouhon<sup>15</sup>, élus en l'an V, l'administration locale se compose de sept membres<sup>16</sup>.

Ces édiles ont été désignés pour deux ans par les assemblées primaires ; ils sont rééligibles une fois sans délai mais ils doivent ensuite laisser passer un intervalle de deux ans avant de pouvoir se représenter. Selon la loi, les municipalités sont renouvelées par moitié chaque année<sup>17</sup>.

Frère de Grégoire-Joseph, le martyr de la répression, Jacques-Hubert Chapuis est président du Conseil municipal<sup>18</sup> ; c'est un révolutionnaire bon teint.

Le 24 avril 1798, ce Conseil s'était donné un règlement d'ordre intérieur dont nous extrayons quelques articles qui éclaireront des mentions figurant au procès-verbal :

...

3° Que pour pouvoir délibérer, quatre membres au moins soient présents.

4° Que lorsque l'administration délibérera sur un objet, elle terminera toujours par un arrêté, ou par un renvoi au bureau compétent, pour en faire son rapport dans un délai fixé.

...

8° Que dans le procès verbal de chaque séance, il sera mentionné les noms des membres présents.

9° Que sur aucun arrêté quelconque il ne pourra être mis la formule : « *Le commissaire du directoire exécutif entendu* », que lorsqu'il sera entendu effectivement<sup>19</sup>.

---

du Conseil Général du Département de l'Ourthe, il est élu en 1810, président du Tribunal de Commerce, mais donne bientôt sa démission.

<sup>13</sup> RENIER J.-S., *op. cit.*, p. 101.

<sup>14</sup> Guillaume Serwier père était savonnier et habitait place des récollets. Officier municipal de février 1795 à septembre 1798, il est de tendances « *patriotes* ». En 1797, on le charge du bureau des finances ; l'année suivante, il préside le conseil municipal d'avril à septembre, puis il donne sa démission. Il décédera le 10 juin 1828, âgé de 88 ans.

<sup>15</sup> Ce négociant, élu officier municipal en avril 1796, refuse alors la charge ; il l'accepte en mars 1797. Il est ensuite chargé du bureau des travaux publics, mais il démissionne en 1798 pour raison de santé.

<sup>16</sup> LEJEAR J., *op. cit.*, p. 64.

<sup>17</sup> GODECHOT J., *Les institutions de la France sous la Révolution et l'Empire*, Paris, P.U.F., 1968, p. 473.

<sup>18</sup> RENIER J.-S., *op. cit.*, p. 101.

<sup>19</sup> *Ibidem*, p. 102-104.

Auprès de chaque administration municipale était alors placé un commissaire du Directoire, nommé par le gouvernement et révocable par lui, âgé de 25 ans au moins, choisi parmi les citoyens domiciliés dans le département. Sa mission essentielle était de requérir l'exécution des lois et de surveiller l'activité de l'administration municipale<sup>20</sup>. Christophe Maquinay<sup>21</sup>, nommé commissaire du Directoire, est remplacé par Pierre David en cas d'absence<sup>22</sup>.

Vu la multiplicité d'incidents journaliers, Maquinay forma quatre bureaux distribués comme suit : l'état civil et le Bureau militaire sont confiés à Hayebin ; les Finances, à Grayet ; la Police et les travaux publics, à Chapuis ; l'Instruction publique, à David<sup>23</sup>.



« En ce temps-là, le patriotisme ..., c'était avant tout l'amour exalté de l'institution politique nouvelle. Cette institution politique était considérée comme une source de bonheur moral autant que de bonheur matériel. Ce patriotisme, c'est la croyance profonde que la Constitution et ses lois, la souveraineté du peuple, la liberté et l'égalité sont autant de biens inestimables dont la possession va conduire non seulement les Français mais tous les hommes à la régénération<sup>24</sup>. »

L'art. 301 de la constitution de l'an III avait décidé qu'il serait « *établi des fêtes nationales pour entretenir la fraternité entre les citoyens et les attacher à la constitution, à la patrie et aux lois*<sup>25</sup> ». La célébration des fêtes nationales de canton consiste, disait l'art. 2 du titre VI de la loi du 3 brumaire an IV, en chants patriotiques, en discours sur la morale du citoyen, en banquets fraternels, en divers jeux publics propres à chaque localité et dans la distribution des récompenses<sup>26</sup>. Au milieu des fêtes civiques, on honore les martyrs de la liberté puis les saints patriotes. On y entonne les

<sup>20</sup> GODECHOT J., *op. cit.*, p. 471 et 473.

<sup>21</sup> Christophe-Joseph Maquinay était notaire. A l'automne 1790, il avait été choisi pour siéger au Tribunal supérieur du Franchimont. De la fin décembre 1794 à février 1795, il est secrétaire de l'éphémère Comité de surveillance de Verviers. Le représentant Bouteville le nomme, en janvier 1796, membre de l'Administration municipale de Verviers. Choisi comme président de celle-ci, il abandonne la charge un mois plus tard. Il remplace Huberty comme membre de la même administration en décembre 1797. En février 1798, il est nommé Commissaire du Directoire près le Tribunal correctionnel de Limbourg; en fin d'année, il est appelé comme juge aux tribunaux civils.

<sup>22</sup> RENIER J.-S., *op. cit.*, p. 101.

<sup>23</sup> *Ibidem*, p. 102.

<sup>24</sup> MATHIEZ A., *Les origines des cultes révolutionnaires*, p. 14, cité par LEFLON J., « La crise révolutionnaire 1789-1846 », n° 20 de *Histoire de l'Église depuis les origines jusqu'à nos jours*, sous dir. de FLICHE A. et MARTIN V., Paris, 1949, p. 104.

<sup>25</sup> POULLET Prosper, *Les institutions françaises de 1795 à 1814*, Bruxelles, 1907, p. 413.

<sup>26</sup> *Ibidem*, n° 564, p. 416.

chants démocrates<sup>27</sup>.

Ces fêtes publiques ont été de trois catégories : d'abord les commémorations des grandes étapes de la création de la République : prise de la Bastille, vote de la Constitution de 1791, journée du 10 août 1792, proclamation de la République, exécution de Louis XVI. Ensuite réunion du pays à la France. S'y ajoutaient sept fêtes nationales auxquelles la Convention jugea nécessaire de donner un statut définitif : « *Fête de la République*, le 1<sup>er</sup> vendémiaire (22 ou 23 septembre, suivant les années) ; *Fête de la Jeunesse*, le 10 germinal (29 avril) ; *Fête des Époux*, le 10 floréal (29 avril) ; *Fête de la Reconnaissance*, le 10 prairial (29 mai) ; *Fête de l'Agriculture*, le 10 messidor (28 juin) ; *Fête de la Liberté*, les 9 et 10 thermidor (27 et 28 juillet) et *Fête de la Vieillesse* le 10 fructidor (27 août)<sup>28</sup>. »

Il y eut enfin des cérémonies occasionnelles : célébration du Traité de Campo Formio en l'an VI ; en l'an VII, rappel de l'assassinat de deux députés français au Congrès de Rastatt. Les Républicains verviétois ont profité de certaines de celles-ci pour célébrer à la fois le souvenir de leur action révolutionnaire, la mémoire des héros français et celle de locaux morts en martyrs ; ils voulaient ainsi marquer dans l'esprit des habitants les étapes de l'acquisition de leur liberté.

Le 13 nivôse an III (2 janvier 1795) le premier anniversaire de l'exécution de Grégoire-Joseph Chapuis est solennisé. Grand cortège depuis la maison commune jusqu'à la place du Sablon. Y est inaugurée l'épithaphe du citoyen Chapuis sur une butte de terre entourée de peupliers. Le président du conseil municipal annonce que la place du Sablon s'appellera désormais place du Martyr.

Le 30 vendémiaire an VI (21 octobre 1797), cérémonie marquée par des discours à l'occasion du décès du général Hoche. La salle de la maison commune est décorée avec l'effigie de celui-ci, le buste du général Bonaparte, son compagnon d'armes, des tableaux peints par Dreppe et représentant la valeur des Franchimontois en 1468, ainsi que des portraits de huit patriotes locaux décédés<sup>29</sup>.

Le 9 thermidor an VI (27 juillet 1798) est la journée où il y avait lieu de fêter, comme chaque année, la Liberté. Sont présents en séance du conseil municipal les citoyens Serwier, Grayet, David, Chapuis et Bonstra<sup>30</sup>.

<sup>27</sup> BERTAUD Jean-Paul, *La vie quotidienne en France au temps de la Révolution (1789-1795)*, Paris, 1983, p.86.

<sup>28</sup> ROBIQUET Jean, *La vie quotidienne au temps de la Révolution*, Paris, 1938, p. 151.

<sup>29</sup> LEJEAR J., *op. cit.*, p. 206.

<sup>30</sup> Erreur de transcription pour Lambert Bosart nommé administrateur temporaire du 4 au 18 vendémiaire an VI (du 25 septembre au 9 octobre 1798) ?

À l'ordre du jour, une intervention de Jacques-Hubert Chapuis. Il rappelle que Liégeois et Franchimontois ont toujours exalté la Liberté ; qu'un arbre de la Liberté avait été planté en face de la maison commune le 5 vendémiaire an III (26 septembre 1794), qu'il a fallu le remplacer le 2 pluviôse (21 janvier 1798) et que chaque conseiller jeta alors une pelletée de terre sur les racines du nouvel arbre. Devant l'incertitude de la vie des végétaux, ne conviendrait-il pas de faire choix d'une statue ? Aussi propose-t-il d'inviter les citoyens Kaisin<sup>31</sup> et Detrooz<sup>32</sup> à tracer le « dessein » d'une déesse de la Liberté, que le citoyen Caro<sup>33</sup> ou autre soit chargé de fournir et apprêter les bois convenables et le citoyen Beyne<sup>34</sup> de sculpter la statue. Pour tous, la vue de cette œuvre sera d'ailleurs plus suggestive que celle de l'arbre de la Liberté...

L'idée rencontra l'adhésion des municipaux<sup>35</sup>. Commande fut passée auprès des personnes désignées, qui se mirent au travail.

Trois semaines passent. On en arrive à la mi-août.

Le souvenir de l'« Heureuse Révolution » de 1789 au pays de Liège demeurait vivant, particulièrement celui du 18 août 1789. Dans le cœur de certains patriotes verviétois, cette date méritait d'être commémorée aussi bien que tout autre grand événement survenu en France.

Le lendemain du neuvième anniversaire, quelqu'un déclara pendant la séance du 2 fructidor an VI (19 août 1798) qu'il y aurait lieu de rappeler

---

<sup>31</sup> Jean-François-Joseph Kaisin, né à Verviers, marié, est instituteur d'une école privée sous la République et l'Empire.

<sup>32</sup> Henri-Joseph Detrooz, neveu de Remacle-Joseph Detrooz (procureur du Prince et premier historien du Franchimont), sera un des deux notaires reconnus à Verviers selon la loi du 3 prairial an IV (22 mai 1796). Il est secrétaire de la première municipalité de septembre 1794 et continué secrétaire-greffier en janvier 1796. En avril 1797, il est remplacé par Mathieu Siter comme notaire et prend la place de ce dernier, en avril-mai 1798, comme greffier principal. Il donne sa démission en septembre. Il fera partie des notables du département en l'an IX et recueillera 436 voix aux élections d'avril 1801.

<sup>33</sup> Lambert-Joseph Caro est maître-maçon (entrepreneur). Administrateur municipal en janvier 1796, il se voit confier les travaux publics. Il est surtout requis comme expert en matière d'immobilier. Dès 1781, il examine l'état de l'église Saint-Remacle ; en 1798, il évalue la valeur des biens des capucins, les réparations à faire à la prison ; en 1800, la valeur de l'église des récollets. Il est chargé en 1797 de la répartition des contributions. Il est désigné le 26 janvier 1799 afin de lever le solde de la contribution de l'an V et toute celle de l'an VI.

<sup>34</sup> François Beyne, « *cabaretier et artiste* », est municipal en décembre 1792. En 1794 et 1795, nommé officier municipal, il démissionne chaque fois après avoir été receveur des impôts. On retrouve son nom lors des élections de 1797 et 1798. Nommé au Bureau de Bienfaisance, il refuse la charge ; il est provisoirement officier municipal le 15 octobre 1798, puis élu en mars 1799, installé en avril et chargé des travaux publics. En 1800, il est adjoint-maire provisoire, fonction que ratifie le préfet le 10 novembre. Il est adjoint de 1800 à 1804. En 1802, il est directeur du moulin de la ville. Nommé inspecteur de l'octroi le 24 mai 1804, il démissionne de la charge d'adjoint. On le trouve inspecteur des travaux en 1808 et 1810.

<sup>35</sup> A.C.V., vol. 25, p. 102.

« *aux républicains* », par une fête, « *la chute des ennemis de la France qui vouloient la couvrir d'un voile funeste, l'époque d'un événement politique qui a puissamment concouru à l'afferm[issement] de la République*<sup>36</sup> et ce, lors de l'inauguration de la statue prévue pour le 18 fructidor (4 septembre) suivant ».

Comme les finances de la ville n'étaient pas florissantes, les édiles se voyaient cependant obligés de se montrer prudents : « *Considérant que malgré la stricte économie qu'elle (la municipalité) doit conserver, elle doit cependant donner à une fête aussi majestueuse tout l'éclat dont il (l'anniversaire) est susceptible, sous le rapport de son bureau des travaux publics.* » L'administration municipale décida donc de confier à ce bureau l'organisation de la fête.

Vu les difficultés financières, le citoyen Chapuis, au titre de directeur des travaux publics, proposa, deux jours plus tard, au cours de la séance du 4 fructidor (21 août), « *un mode de souscription volontaire pour parvenir à la construction d'une déesse de Liberté à placer sur la Place martyr* ». Comme cette proposition ne coûtait rien à la Ville, elle fut adoptée à l'unanimité<sup>37</sup>.

Comment recueillir les souscriptions ? De nouveau, c'est à Chapuis de donner lecture d'un rapport concernant celles-ci. Il constate que la souscription pour la déesse de Liberté augmente tous les jours et propose que soient nommés trois vrais citoyens de la Commune pour percevoir et déterminer l'argent et régler avec la recette les dépenses engagées. Sa suggestion est acceptée<sup>38</sup>.

Mais l'annonce de l'érection prochaine d'une statue de la Liberté sur la Place du Martyr suscita de la jalousie de plusieurs habitants de la place Verte ; ceux-ci estimaient qu'il y avait lieu de glorifier, sur leur place, le prophète du jacobinisme : le génial Jean-Jacques Rousseau. Aussi adressèrent-ils, vers le 20 août, une pétition dans laquelle ils demandaient l'autorisation de « *placer la statue de Jean-Jacques Rousseau sur la Place Verte et de prendre le piédestal qui se trouve après le passage de la place afin de pouvoir y ériger une œuvre de la dite statue* ». Ils visaient ainsi le socle du grand crucifix se trouvant encore au débouché de la rue Xhavée.

---

<sup>36</sup> Pour les républicains, le mois de septembre procurait de possibles commémorations d'événements fondateurs survenus en 1792: le 4, l'Assemblée nationale législative avait juré la haine éternelle à la royauté; le 20, victoire de Valmy; le 21, première séance de la Convention: la royauté est abolie en France et la République est proclamée; le 22, début de l'an premier de l'ère républicaine.

<sup>37</sup> A.C.V., vol. 25, p. 167 bis.

<sup>38</sup> A.C.V., vol 25, p. 174 bis.



La loi du 7 vendémiaire an IV (29 septembre 1796) sur l'exercice et la police des cultes disait que toute cérémonie publique (processions, pèlerinages ...), tout signe extérieur (croix, calvaires, « *potales* », ...) étaient interdits<sup>39</sup>. Le 14 fructidor an V (31 août 1797), le Directoire avait ordonné la publication dans ce qui deviendra la Belgique des articles jusque là réservés, parmi lesquels celui qui proscrivait tous les signes extérieurs du culte, c'est-à-dire les statues et les croix, même celles qui couronnaient les clochers des églises<sup>40</sup>. Dans une foule de localités, les autorités françaises ne trouvèrent pas les ouvriers nécessaires pour exécuter ces mesures qui froissaient au vif le sentiment religieux des populations.

L'édilité locale ne pensa pas devoir refuser l'autorisation demandée par les pétitionnaires<sup>41</sup>.

Le Christ de la place Verte fut remplacé par un buste de Jean-Jacques Rousseau. Celui-ci fut peu après recouvert d'ordures anonymes<sup>42</sup>...

Séance du Conseil municipal le 17 fructidor (3 septembre). À l'ordre du jour, l'organisation de la fête du lendemain. Il est d'abord décidé d'inviter par circulaire toutes les autorités civiles et militaires à assister au cortège qui parcourra la ville. Départ prévu : 2 h. après midi. Lieu de rassemblement : la maison commune (hôtel de ville). Itinéraire : le cortège « *descendra par les rues Craporue, place Verte, aboutissant le Spintay et reviendra ensuite sur la place Martyr où une déesse de Liberté sera placée et devant laquelle des hymnes patriotiques seront chantés ; le cortège retournera par les rues de Rennes, Sommeleville et Sechevalle à la maison commune* ». L'administration, en rappelant à ses concitoyens que, d'après la loi du 17 Thermidor, les décadis et fêtes nationales sont des jours de repos dans la République, les invite à y assister<sup>43</sup>.

Le Directoire multipliait ses efforts pour ranimer le culte décadaire institué sous la Terreur<sup>44</sup> et ordonner le respect du décade<sup>45</sup> : le pouvoir législatif vota coup sur coup trois lois, le 17 thermidor, le 13 et le 23 fructidor an VI. La première décidait que les décadis et les jours de fêtes nationales étaient des jours de repos dans la République. En conséquence, les autorités constituées et leurs bureaux, les écoles publiques et particulières doivent

<sup>39</sup> SOBOUL Albert, *Le Directoire et le Consulat (1795-1804)*, coll. Que sais-je ?, n° 1266, Paris, P.U.F., 1967, p. 54.

<sup>40</sup> POULLET P., *op. cit.*, p. 345.

<sup>41</sup> A.C.V., vol 25, p. 174.

<sup>42</sup> LEJEAR J., *op. cit.*, p. 173.

<sup>43</sup> A.C.V., vol. 25, p. 189-190.

<sup>44</sup> LEFLON J., *op. cit.*, p. 253.

<sup>45</sup> Le calendrier révolutionnaire divise l'année en 12 mois de 30 jours et ajoute 5 ou 6 jours supplémentaires (les sans-culottides). Chaque mois est divisé en trois décades. Les jours portent le nom correspondant à leur place dans les décades : « primidi, duodi, tridi... décade ».

« vaquer » ; les boutiques, magasins et ateliers devaient être fermés, etc. Est frappé d'amende quiconque travaille ou laisse boutique ouverte ; faire la lessive devient pour les ménagères un délit ; on oblige les instituteurs à donner congé chaque décadi et chaque quintidi, sous peine de voir supprimer leur école ; défense également de fermer les magasins le dimanche où ont lieu les marchés.

Mais le Directoire ne se contenta pas d'imposer comme seul jour férié le décadi ; il voulait que ce jour civique soit marqué par des cérémonies qui remplaceraient et feraient oublier celles du catholicisme. La loi du 13 fructidor était relative à la célébration proprement dite du décadi : l'administration municipale devait tenir ce jour-là une séance d'apparat publique, au cours de laquelle on donnait lecture d'un Bulletin décadaire des affaires générales de la République, on célébrait les mariages (qui ne pouvaient se faire d'autres jours), on lisait les lois, les actes de l'état civil, etc. Les instituteurs et institutrices d'écoles, soit publiques, soit particulières, devaient y conduire leurs élèves<sup>46</sup>.

Ces prescriptions contrariaient les habitudes des populations, qui se prêtaient mal à ces innovations. Les Français s'ingéniaient à les tourner. Comme elles autorisaient à procéder à des travaux *urgents*, le décadi, tous les travaux furent déclarés urgents. Quand ces mêmes lois interdisaient les travaux « à la vue du public », on travailla en fermant les portes des ateliers<sup>47</sup>.

Le remplacement, décidé par les législateurs, de la semaine de sept jours par la décade signifiait pour le peuple la perte de jours de repos. Les mêmes législateurs avaient supprimé les processions, mais incitaient une population en majorité chrétienne à participer à des cérémonies laïques, à un cortège en l'honneur d'une abstraction, la Liberté. Y adhéraient-on ?

Quelle fut la réponse des citoyens verviétois à cette obligation morale de participer à une fête en l'honneur de la Liberté ? Le 30 fructidor (16 septembre), la statue est exposée dans la salle des séances de la municipalité, qui retentit des hymnes chantés à la gloire de la République et des discours obligés des cérémonies de l'espèce. Pour corser le programme, on illumina l'hôtel de ville et, selon le rapport officiel, « *Un grand nombre de personnes avoient illuminé leurs manoirs*<sup>48</sup>. »

Six mois plus tard, la rénovation magistrale du 12 germinal an VII (1<sup>er</sup> avril 1799) a établi sept administrateurs municipaux : Pierre-Joseph Hauzeur<sup>49</sup>,

<sup>46</sup> POULLET P., *op. cit.*, p. 418. – GODECHOT J., *op. cit.*, p. 534.

<sup>47</sup> GODECHOT J., *op. cit.*, p. 534.

<sup>48</sup> GURDAL A., *op. cit.*, p. 73.

<sup>49</sup> Pierre-Joseph Hauzeur était fabricant industriel. Désigné par Bouteville comme administrateur

François Beyne, Lambert Collette<sup>50</sup>, Louis de Damzeaux<sup>51</sup>, J.-D.D. Grayet, J.-J. D'erechain<sup>52</sup> et Pierre David<sup>53</sup>. Chapuis ne figure plus dans le Conseil municipal ; par arrêté du Directoire daté du 17 ventôse (7 mars 1799), lui-même et Hayebin, jugés trop extrémistes, ont été destitués, puis révoqués<sup>54</sup> sans autre forme de procès.

Depuis les cérémonies, la statue de la Liberté n'était toujours pas en juste place, selon Chapuis. Dans une nouvelle pétition remise à l'Administration, il rapporte que la majeure partie des souscripteurs souhaitait que cette statue soit érigée sur la Place du Martyr ; puis il reprend la suggestion des habitants de la place Verte en demandant que soit passé « *un arrêté qui autorise à faire prendre et enlever les pierres du ci-devant Christ pour être placés sur la place Martyr* ». Le déplacement du piédestal produirait la perte du souvenir de sa fonction religieuse antérieure et permettrait d'y replacer, en un endroit communautaire, le buste de J.-J. Rousseau. La requête est renvoyée, le 15 prairial (3 juin 1799), à un 6<sup>e</sup> Bureau<sup>55</sup>...

Il faut encore attendre deux mois avant que le promoteur de la statue apprenne qu'après avoir entendu l'avis du commissaire du Directoire, le Conseil municipal a décidé « *qu'elle sera restituée* », mais sans indiquer à qui... L'Assemblée déclare enfin que, pour ce qui a trait « *aux pierres des ci-devant Christ* », cet objet n'est pas de sa compétence<sup>56</sup>. Chapuis a dû

---

municipal le 12 janvier 1796, il nommé président de cette administration le 15 février et directeur du bureau des finances. Il est chargé de la perception de l'emprunt forcé. Il est membre de la Commission des Hospices le 31 mars. Il installe, en décembre, une maison de correction à la porte de Heusy. Élu direct en mars 1797, il refuse la charge, mais accepte la présidence du Conseil. Il accepte d'être élu le 29 mars 1799 et, chargé des contributions, est toujours administrateur après le 21 octobre 1800. Sous le Consulat, il fait partie du Conseil d'arrondissement. Les 2 avril 1804 et 3 mars 1805, il est élu membre de la Chambre de commerce.

<sup>50</sup> Ce commis de fabrique est membre temporaire de l'administration municipale en 1798 ; il sera installé officier municipal en 1799 et chargé du bureau de l'instruction publique et de l'état civil. Nommé adjoint provisoire en 1800, il quittera cette charge pour l'emploi, mieux rémunéré, de receveur central en 1804.

<sup>51</sup> Notaire et jurisconsulte. En 1794, il participe au Comité de Surveillance. Nommé juge de paix en mars 1797, il fait partie du jury de l'instruction. Proposé comme administrateur municipal en septembre 1798, il est élu l'année suivante et prend la direction de la police en avril. En juillet 1800, il est nommé maire-adjoint, fonction qu'il conserve pendant des années. En 1813, il est membre du Bureau d'administration.

<sup>52</sup> Jacques-Joseph D'erechain ou Derchain était instituteur et dit parfois « maître de langue ». Dès décembre 1792, il fait partie de la nouvelle municipalité. Il est membre de l'éphémère Comité de Surveillance entre décembre 1794 et février 1795. Il reprend la fonction d'officier municipal le 27 septembre 1794 après avoir remplacé temporairement Grayet en janvier 1796. Il est officier d'état civil du 4 fructidor an IV (21 août 1796) au 1<sup>er</sup> floréal an V (20 avril 1797). Après les élections de mars 1797 et de mars 1799, il est à nouveau élu. Il est chargé, le 20 avril 1799 des bureaux militaire et de l'état civil. D'erechain. Il est ensuite commissaire près le tribunal de Verviers.

<sup>53</sup> RENIER J.-S., *op. cit.*, p. 106.

<sup>54</sup> GURDAL A., *op. cit.*, p. 65-75. - Texte de la décision de l'administration centrale ratifiée par Barras, président du Directoire exécutif, dans LEJEAR J., *op. cit.*, p. 72.

<sup>55</sup> A.C.V., vol. 26, p. 286.

<sup>56</sup> A.C.V., vol. 26, p. 362.

être bien déçu de devoir assister à l'avortement de ses entreprises... Aucune image de la statue verviétoise de la Liberté n'est parvenue jusqu'à nous.

Le deuxième arbre de la Liberté étant mort, un troisième a été planté le 10 germinal an VII (30 mars 1799). Le 29 fructidor an V (15 septembre 1797) les Conseils avaient, en effet, décidé de faire replanter les arbres de la Liberté ; « *avec racines* », ajoutait-on, « *car la Liberté et la République viennent d'être assurées d'une manière stable et durable*<sup>57</sup> ». Le plus souvent, lors de solennités, c'étaient des « mais », de jeunes arbres qui étaient fichés, sans racines, dans le sol, autour d'un podium, le long d'une route, etc., puis bientôt enlevés.

Quelques mois plus tard, c'est le 18 Brumaire, le renversement du Directoire par Napoléon et la création du Consulat. L'heure n'est plus à exalter la Liberté chère aux « Patriotes » de la Grande Révolution.

---

<sup>57</sup> GODECHOT J., *op. cit.*, p. 533.

## ICONOGRAPHIES DE SAINTS MOSANS

par Philippe GEORGE <sup>1</sup>

### 16. Munich, Bayerische Staatsbibliothek, Cod. Gall. 3, f<sup>o</sup> 182<sup>r</sup> Légendier français ca 1430



Dans tout l'ensemble de l'iconographie de saint Lambert, la scène du martyr est la représentation la plus fréquente. Pour éviter le stéréotype, l'artiste va être tenté d'en varier l'orchestration, tout en gardant des indices probants d'identification ou en restant fidèle à la tradition historique, à la manière d'une reconstitution judiciaire. Selon son gré, il insistera sur le lieu, sur le comportement de Lambert, sur les protagonistes, sur leurs attitudes ou sur leurs mouvements : l'éventail des détails iconographiques est extrêmement varié<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Adresse de l'auteur : Trésor de la cathédrale de Liège rue Bonne-Fortune, 6, 4000 Liège ; courriel : philippe.george@tresordeliege.be

<sup>2</sup> Cf. la synthèse que nous venons de publier : KUPPER Jean-Louis et GEORGE Philippe, *Saint Lambert. De l'histoire à la légende*, Bruxelles, éd. Luc Pire, 2006.

Si l'on en croit la *Vie* ancienne du saint, le plus ancien document écrit quasi contemporain de la mort de Lambert (ca 696-705), au moment de l'assaut de sa maison, l'évêque se retira seul dans sa chambre ; il s'étendit les bras en croix en priant et en pleurant. Monté sur le toit l'un des meurtriers le frappa d'un coup de lance. L'arme du crime ne fait donc aucun doute.

Très postérieure à l'époque du saint, l'iconographie a véhiculé beaucoup d'erreurs historiques. Une flèche remplace parfois la lance « historique » projetée du toit, par exemple dans les manuscrits de Zwiefalten (fig. 1)<sup>3</sup>. Dans l'incunable d'Augsbourg de 1472 (Luxembourg, Bibliothèque nationale, ms. 289, f° 199<sup>r</sup>), le saint agenouillé en prière va succomber sous les coups de deux assassins qui l'entourent et brandissent des gourdins. On en rapprochera une autre xylographie d'un passionnaire de 1488 en allemand également, conservé à Trèves (Bibliothek des Priesterseminars), avec la présence de mêmes gourdins (fig. 2)<sup>4</sup>. Lance, flèche, épée, lance et épée, gourdins ou tout autre arme : dans un dessin de Jacques-Théodore Plumier († 1766) saint Lambert est saisi à la gorge par des soldats armés de lacets.

Des manuscrits du XIII<sup>e</sup> siècle qui donnent une représentation de la scène du martyr les Liégeois connaissent bien le psautier dit de Lambert le Bègue conservé en leur université (fig. 3). Nous avons fait connaître plusieurs manuscrits de cette époque restés dans l'ombre comme celui de Bruxelles (Bibliothèque royale, ms. 10326, f° 158<sup>r</sup>, vers 1240, parchemin) avec sa représentation un peu naïve de la scène : Lambert est transpercé d'une lance, comme dans les manuscrits de Londres (fig. 4 : British Library, Roy. 20 D. VI. f° 88<sup>v</sup>) et de Paris (fig. 5 : Bibliothèque nationale, fonds fr. 23117, f° 213<sup>r</sup>, fig. 6 fonds fr. 412 fo 92<sup>v</sup>, fig. 7 fonds fr. 6447 fo 196<sup>r</sup> et nouv. acq. fr. 23686 f° 174<sup>v</sup>). Contrairement à beaucoup de représentations du XIII<sup>e</sup> siècle, le saint ne fait pas face à un autel.

Dans le célèbre manuscrit d'Orval (fig. 8 : Luxembourg, Bibliothèque nationale ms. I, 100, f° 30<sup>r</sup>, fin du XII<sup>e</sup> siècle) ce ne sont pas moins de quatre coups qui sont portés à l'évêque, deux à la tête et deux au cou, sans compter le guerrier à l'arrière qui va le frapper de son épée. Dans plusieurs manuscrits, c'est le corps – parfois le cœur - et non la tête qui reçoit le coup fatal. Dans une légende dorée française du début du XVe siècle (Bruxelles, Bibliothèque royale, ms. 9228, f° 248<sup>r</sup>) le saint est touché d'un coup d'épée

<sup>3</sup> Les exemples donnés ci-dessous ont été publiés ou évoqués ici-même depuis 1981. Pour mémoire nous donnons une vignette de quelques représentations intéressantes sur la page suivante et un renvoi par numéro.

<sup>4</sup> La scène est un peu la décalque inversée du martyr de Lunebourg par Hans Bornemann vers 1456-1458, sur lequel nous reviendrons dans un prochain article.

dans le dos : le sang coule en gouttes rouges le long du manteau et un coup de fauchon va lui être asséné par un second agresseur.



Figure 1.



Figure 2.

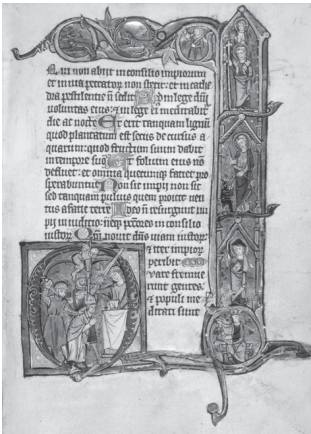


Figure 3.

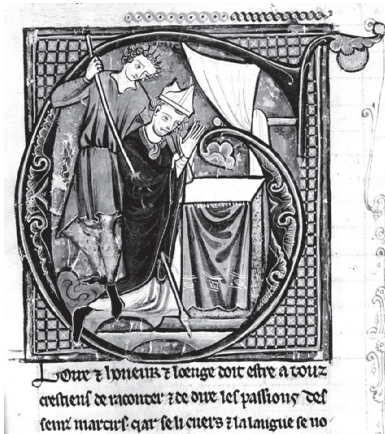


Figure 4.



Figure 5.

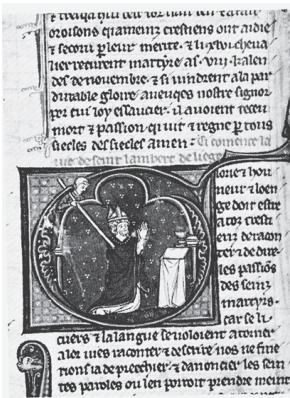


Figure 6.



Figure 7.



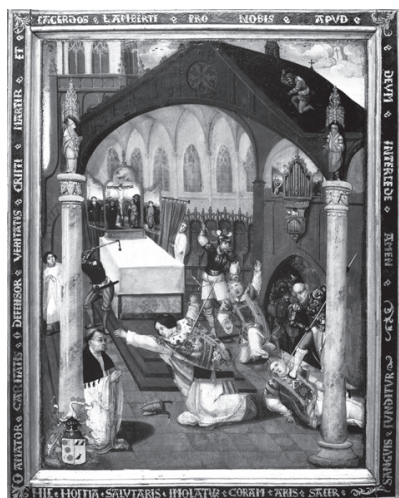
Figure 8.

Sur le présent manuscrit découvert à Munich<sup>5</sup>, le coup de lance est également porté dans le dos.

Il est pourtant un autre document d'époque qu'il serait intéressant d'analyser, d'autopsier : le crâne de saint Lambert conservé dans le buste-reliquaire. Il en a été actuellement extrait et est exceptionnellement exposé au Trésor de la cathédrale pour les fêtes de saint Lambert organisées par la province de Liège.



L'hypothèse de plusieurs coups doit aussi être retenue dont celui qui causa l'impact bien visible sur la calotte crânienne.



Enfin comme dans toute l'iconographie si riche de saint Lambert l'anachronisme des vêtements est lui aussi à relever, fréquent bien entendu dans l'art, mais si savoureux ici, comme dans le panneau van Hulsberg (Liège, musée Curtius, ca 1544, actuellement exposé au Trésor de la cathédrale) ou dans un livre de prières de Saint-Trond du XVI<sup>e</sup> siècle (La Haye, Bibliothèque royale ms. 75A 2/4 f<sup>o</sup> 74<sup>v</sup>, vers 1570), pour ne citer qu'eux.



<sup>5</sup> Le manuscrit nous a été signalé par M<sup>me</sup> Hilary Maddocks, professeur à l'université de Melbourne (Australie). Nous remercions de leur aide technique M<sup>me</sup> Brigitte Gullath, conservateur du département des Manuscrits de la Staatsbibliothek de Munich ainsi que M<sup>mes</sup> Nelly Maréchal et Monique Merland, MM. Christophe Brüll et Jean-Louis Postula.